



APPEL À PROJETS 2024

Pour la mise en place d'une PLATEFORME DÉPARTEMENTALE ou de plusieurs PLATEFORMES LOCALES DE MOBILITÉ INCLUSIVE sur le territoire du Loiret

1. Contexte

La question de la mobilité reste aujourd'hui l'un des freins majeurs à l'insertion professionnelle des publics en difficulté et notamment des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), auxquels le Conseil départemental du Loiret verse l'allocation.

Sur le territoire d'expérimentation France Travail, il s'agit du premier frein à l'emploi avec 51,5% des bénéficiaires du RSA qui rencontrent des problématiques de mobilité.

Les caractéristiques du département du Loiret (superficie importante de 6 775 km², concentration des employeurs et des formations en périphéries d'Orléans et de Montargis) et les spécificités du marché du travail actuel (secteurs en tension, temps partiel, flexibilité des horaires) font de la mobilité un enjeu d'autant plus important.

Des solutions existent déjà sur le territoire : transports en commun bien développés au sein de l'Orléanais, aides à la mobilité (financements de permis, locations solidaires de véhicules...), mais sont inégalement réparties sur le territoire Loirétain. Cependant, se rendre à son travail à 5 heures du matin, en sortir à 23 heures, s'inscrire à une formation quand on habite un petit village rural, sont autant de situations qui s'avèrent compliquées sans accompagnement vers une solution de mobilité.

En outre, les constats suivants peuvent être dressés :

- Méconnaissance des organismes prescripteurs et des publics en insertion de l'offre de solutions de mobilité existante.
- Manque de coordination entre les différents acteurs intervenant sur le champ de la mobilité.
- Solutions de mobilité concentrées sur la métropole d'Orléans et l'agglomération Montargoise.

Le cadre législatif récent invite au développement d'actions, de partenariats, de coopération en matière de mobilité solidaire. La LOM (Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités) prévoit de renforcer les actions autour des mobilités solidaires.

En complément de l'action historique du Département en matière de solidarité, elle confie aux Autorités Organisatrices de la Mobilité la possibilité d'organiser des services de mobilités solidaires ou de verser des aides individuelles sur leur territoire, et prévoit un copilotage de la thématique par la Région et le Département.

Une instruction ministérielle du 23 avril 2021 apporte également son soutien au développement d'une offre intégrée de mobilité portée par des nouvelles plateformes de mobilité qui sont des lieux d'accueil proposant un bilan et un accompagnement à la levée des freins.

C'est ainsi, désireux de poursuivre son implication dans l'apport de solutions aux problématiques plurielles de mobilité des bénéficiaires du RSA, que le Département du Loiret lance un appel à projets pour la mise en place d'une **plateforme départementale** ou de plusieurs **plateformes locales de mobilité inclusive**. Le cofinancement du Département sera au maximum de 125 000 €. Le projet sera également soutenu par l'État à hauteur maximum de 125 000 €.

2. Objectifs du projet

La mise en place d'une plateforme départementale ou de plusieurs plateformes locales de mobilité inclusive sur le territoire du Loiret revêt plusieurs objectifs :

1) Accompagner les bénéficiaires du RSA vers une mobilité autonome

L'accompagnement individuel des personnes accueillies sera au cœur de l'activité de la plateforme de mobilité, avec différents niveaux selon les problématiques :

- **Accueil-renseignement-orientation vers une solution de mobilité**

La plateforme de mobilité pourra être sollicitée, sans prescription, dans le cadre de demandes de renseignement de la part des professionnels de l'accompagnement et des bénéficiaires du RSA.

Pour ce faire, un centre d'appel téléphonique pourra par exemple être proposé et fonctionner sur des plages horaires significatives (du lundi au vendredi).

- **Diagnostic-accompagnement-suivi**

L'accès à la plateforme de mobilité se fera dans ce second cadre uniquement sur prescription via une fiche de liaison dédiée.

L'ensemble des organismes susceptibles d'accompagner des bénéficiaires du RSA seront habilités à prescrire (consultants emploi, référents socio-professionnels et sociaux du Département, France Travail, Relais Emploi, Centre Communaux d'Action Sociale, Missions Locales, Structures d'Insertion par l'Activité Economique, autres associations d'insertion...).

Ce sont ces mêmes prescripteurs qui seront chargés de vérifier l'éligibilité des personnes au dispositif (frein de la mobilité constaté dans une perspective de reprise et de maintien en emploi / formation).

Le diagnostic mobilité portera notamment sur les aspects suivants : savoirs et compétences en mobilité, expérience, moyens disponibles, environnement géographique et social, réglementation, freins, projets... Les outils seront proposés par les porteurs de projet.

Un accompagnement collectif pourra aussi être envisagé via des réunions d'information, des formations pratiques ou des ateliers pédagogiques.

La durée de l'accompagnement variera selon les besoins de chaque personne et pourra aller du simple rendez-vous de diagnostic à un accompagnement-suivi sur plusieurs mois.

2) *Mettre en réseau les opérateurs porteurs de solutions de mobilité, valoriser leurs offres et développer des outils communs*

- Construction d'une dynamique territoriale cohérente et partagée autour de la mobilité inclusive.
- Amélioration de la connaissance et de la diffusion de l'offre de mobilité disponible sur le territoire.
- Actions de sensibilisation à la mobilité pour les professionnels qui accompagnent les bénéficiaires du RSA (en lien notamment avec le programme de webinaires sur les mobilités durables et solidaires engagé en 2024 par la Région Centre-Val de Loire).

3) *Mettre à disposition des solutions de mobilité complémentaires via un recensement des besoins non couverts*

- Veille et observation sur l'adéquation entre l'offre de solutions de mobilité existante et les besoins.
- Recensement des besoins non couverts (savoir bouger et pouvoir bouger).
- Travail avec les acteurs locaux à la couverture de ces besoins.

3. Publics visés

Bénéficiaires du RSA engagés dans un parcours d'insertion professionnelle pour qui la mobilité est un frein à l'accès et au maintien en emploi / formation.

4. Porteurs de projet

L'appel à projets s'adresse aux associations loi 1901 et aux sociétés.

5. Perspectives

✓ Couverture territoriale

Plateforme départementale ou plateformes locales avec une couverture totale ou partielle du territoire Loirétain. Différents lieux d'accueil et d'accompagnement seront à identifier. À titre d'exemple, les périmètres territoriaux des Agences Départementales des Solidarités (ADS) du Département (Orléans Métropole, Beauce à Sologne, Montargis / Gien et Nord Loiret) pourront servir de référence.

L'appel à projets se compose ainsi de quatre lots :

- Lot 1 : Orléans Métropole et Beauce à Sologne ;
- Lot 2 : Montargis / Gien ;
- Lot 3 : Pithiverais / Nord Loiret ;
- Lot 4 : Coordination des acteurs.

Les porteurs de projet peuvent se positionner sur tout ou partie des lots, de façon individuelle ou en consortium.

Il conviendra de définir les lieux au sein desquels seront accueillis et accompagnés les bénéficiaires du RSA avec les adresses correspondantes (locaux à part entière ou permanences au sein de structures existantes permettant un accueil téléphonique et physique des publics).

Il devra également être prévu des déplacements pour se rendre sur des lieux de permanence au plus près des personnes qui ne pourront pas se déplacer au sein des locaux de l'opérateur.

✓ **Moyens humains**

Il devra être précisé le personnel dédié à l'accompagnement des bénéficiaires au sein de la plateforme avec les CV des différents Conseiller.e.s En Mobilité Inclusive (CEMI).

Une couverture du territoire ciblé par les CEMI est souhaitée, ainsi qu'une fonction de coordination des acteurs et de développement de solutions de mobilité complémentaires lorsque des besoins sont constatés (cf. objectifs 2 et 3 du projet).

Il devra également être désigné une personne référente (CEMI ou hors CEMI) qui sera l'interlocuteur privilégié du Département, afin notamment de faire des points réguliers sur l'utilisation du dispositif et ses perspectives d'optimisation.

✓ **Protection des données**

Les porteurs de projet devront être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données pour la gestion des données personnelles de tout individu identifiable dans le cadre des documents et échanges d'information entrants dans le champ de la plateforme de mobilité.

6. Critères de sélection

Les projets seront choisis par le Département au regard des éléments suivants :

- 1) Couverture territoriale : proposition d'intervention départementale ou locale sur un ou plusieurs bassin(s) identifié(s), emplacement des lieux d'accueil et d'accompagnement, rayon des déplacements...
- 2) Moyens humains et matériels : expertise du porteur de projet sur les champs de la mobilité solidaire et de l'insertion, compétences des CEMI (expérience en termes d'accompagnement de bénéficiaires du RSA, expérience spécifique relative aux mobilités solidaires, formation ou diplôme en conseil en mobilité...), cadre partenarial avec les services du Département, moyens matériels au service de l'accompagnement...
- 3) Connaissance du territoire ciblé, des opérateurs de mobilité et des solutions de mobilité déjà existantes.

- 4) Capacité à collaborer le cas échéant avec d'autres plateformes de mobilité déjà existantes ou en cours de construction et capacité à fédérer les différents opérateurs de mobilité.
- 5) Capacité à développer des solutions d'accompagnement à la résolution des différentes problématiques liées à la mobilité complémentaires au regard des besoins recensés.

L'étude des projets et le choix du ou des porteur(s) seront effectués par le Département (Chargé des actions d'insertion vers l'emploi, Responsable du service RSA et retour à l'emploi et Directeur de l'insertion et de l'habitat) en lien avec les services de l'État.

Le ou les projets retenus seront ensuite soumis à l'avis et à la validation des élus départementaux.

7. Financement

La plateforme départementale ou les plateformes locales de mobilité inclusive feront l'objet d'un cofinancement Département / État dans le cadre du Pacte local des solidarités 2024-2027.

Le financement alloué est de maximum 250 000 €, réparti de la façon suivante en corrélation avec le poids de la population bénéficiaires du RSA :

- Lot 1 : Orléans Métropole et Beauce à Sologne => 136 300 €
- Lot 2 : Montargis / Gien => 82 250 €
- Lot 3 : Pithiverais / Nord Loiret => 16 450 €
- Lot 4 : Coordination des acteurs => 15 000 €

Le montant du financement départemental ne peut couvrir l'intégralité du coût du projet.

8. Suivi

Un bilan annuel de l'action (dont une liste des bénéficiaires du RSA accompagnés par les CEMI, consolidant les données individuelles de suivi) est effectué afin d'évaluer la qualité du projet mis en place, notamment au regard des résultats attendus par le Département / l'État et de ceux proposés par le porteur du projet.

9. Calendrier de mise en œuvre

Lancement de l'appel à projets : 25 octobre 2024

Date limite de réponse : 29 novembre 2024

Date de démarrage du ou des projets retenus : 1^{er} semestre 2025

10. Modalités et contenu des réponses

Les réponses à l'appel à projets devront parvenir au Département **au plus tard le 29 novembre 2024**. Les dossiers transmis hors délais seront déclarés irrecevables.

Les dossiers seront transmis de façon dématérialisée à l'adresse électronique suivante : dih.retouremploi@loiret.fr.

Ils devront contenir les pièces suivantes :

- Dossier de réponse aux différents axes de l'appel à projets.
- Calibrage approximatif du nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés au sein de la plateforme de mobilité.
- Budget prévisionnel sur 12 mois.
- CV des personnels affectés.
- Statuts de l'organisme porteur de projet.

Pour toute demande de renseignement sur le présent appel à projets, vous pouvez poser vos questions en envoyant un message à l'adresse électronique yoann.fousset@loiret.fr.